



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Webinaire Programme « Lait et fruits à l'école »

Les 22 et 27 janvier 2026 – Unité intervention sur les marchés et dans les écoles

14h30 -15h30



Directions Interventions / Service Marchés Certificats et Qualité

Mes démarches pour participer au programme lait et fruits à l'école

Le programme « **Lait et fruits à l'école** », financé par l'Union européenne et doté d'une enveloppe de 32,7 millions d'euros par an, soutient la distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux **élèves du primaire et du secondaire** dans les **établissements scolaires publics ou privés** sous contrat avec l'Éducation Nationale en métropole et en Outre-mer.



Toutes les informations sur :

Le site internet du ministère de l'agriculture :
<https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>

Le site internet de FranceAgriMer :
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>

Retrouver le diaporama sur le programme en général :

<https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2025-11/Webinaire%20agr%C3%A9%C3%A9s%202023%20et%202025%20septembre%202025%20PLFE.pdf>

Programme lait et fruits à l'école

Rappel : Engagements des bénéficiaires

- ✓ Acheter les produits à des fournisseurs référencés par FranceAgriMer
- ✓ Réaliser les distributions en lien avec les mesures éducatives
- ✓ Assurer la publicité du programme



Programme lait et fruits à l'école

Rappel : Faire une demande de paiement c'est :

- ✓ **Compléter un formulaire en ligne** : le moment des distributions, les établissements et le nombre d'élèves bénéficiaires, le nombre de distributions réparties par forfaits, les quantités distribuées.

Ensuite l'outil se charge de calculer l'aide potentielle

Une fois ce formulaire rempli, il reste à **joindre** :

- ✓ **Le récapitulatif des livraisons** en version tableur modifiable et version signée par le ou les fournisseurs ;
- ✓ **Une copie des menus** faisant office de relevé de distribution pour le midi, pour nous permettre d'identifier les produits pouvant être aidés.

Ce sont les deux seules pièces justificatives qui sont demandées : la copie des menus et le récapitulatif de votre fournisseur.

Si le dossier est complet et ne nécessite pas de retour de notre part, **le paiement s'effectue dans un délai de 3 mois.**

Programme lait et fruits à l'école

Rappel : les produits éligibles

- **Fruits et légumes** : toutes les variétés de fruits et légumes, achetés frais (entiers ou pré découpés)
- **Produits laitiers** : lait liquide nature, yaourts nature, fromages y compris fromages blancs (à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis)

NB : Les fromages avec ajouts d'ingrédients tels que des herbes, des épices ou des légumes ne sont pas éligibles.

Le midi, seules les distributions de produits SIQO suivants sont éligibles :

AOC, AOP, IGP, Label Rouge, BIO.

Les produits doivent être **distribués nature** : sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajoutés (qu'ils soient distribués frais et entiers, transformés sur place ou sous forme de produits emballés individuellement)

NB : Les pommes de terre et autres féculents ainsi que les fruits à coque ne sont pas éligibles et ne doivent pas entrer dans la composition d'un produit distribué dans le cadre du programme

Programme lait et fruits à l'école

Le montant de l'aide est calculé :

✓ **Le montant de l'aide dépend :**

- du nombre moyen d'élèves bénéficiaires des distributions ;
- du nombre de distributions par forfait selon les pièces justificatives du demandeur d'aide;
- de la portion moyenne (plafonnement) distribuée sur la période par forfaits;
- du montant du forfait.

✓ **Calcul de l'aide :** Pour chaque forfait, le montant d'aide est le produit de

Nb moyen d'élèves
bénéficiaires

x

Nb de
distributions

x

portion
moyenne

x

montant du
forfait

Programme lait et fruits à l'école

Montant de l'aide :

- ✓ **Plafonnement dans le formulaire de télé-déclaration du nombre de distributions :**

Le nombre de distributions maximum par groupe de produits (fruits et légumes / Produits laitiers) à respecter par période correspond au nombre total de jours de classe durant la période.

- ✓ **Plafonnement des quantités (établies en conformité avec les recommandations nutritionnelles des autorités de santé)**

| Forfaits / catégories de produits | N° | Portion* |
|---|----|----------|
| Légumes (achetés frais) dont melon | 1 | 100 g |
| Fruits (achetés frais) | 2 | 100 g |
| Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés) | 3 | 100 g |
| Lait liquide nature | 5 | 125 ml |
| Yaourts nature | 6 | 125 g |
| Fromages blancs ou petits-suisses nature | 7 | 60 g |
| Autres fromages | 8 | 30 g |

Le formulaire de dépôt ne permet pas de dépasser ces 2 plafonnements

Préparer une demande de paiement

Quand déposer sa demande de paiement ?

Dans les 3 mois suivant la période de distribution :

- Lorsque que tous les produits ont été payés (**factures acquittées**) ;
- Si mes fournisseurs sont référencés et m'ont transmis le récapitulatif des livraisons : **Version non modifiable + Version modifiable (Tableur Excel)**.
- Faire une simulation pour vérifier que le montant de la subvention est bien supérieur à 400 € :

https://www.franceagrimer.fr/content/download/74613/document/Simulateur%20Calcul%20Aide%20LFE%202024_2025_P1.XLSX

Préparer la demande de paiement

Quand déposer sa demande de paiement ?

Année scolaire 2025/2026

Nouveauté (2 périodes au lieu de 3 précédemment)

| Périodes de distribution 2025/2026 | Date de la demande d'aide (paiement à 100%) | Date limite de dépôt (paiement réduit) |
|--|---|--|
| Période 1 du 01/08/2025 au 31/01/2026 | 01/02/2026 au 30/04/2026 | 29/07/2026 |
| Période 2 du 01/02/2026 au 31/07/2026 | 01/08/2026 au 31/10/2026 | 29/01/2027 |

Préparer la demande de paiement

Documents à fournir: Pièces justificatives

- ✓ **Le récapitulatif des livraisons en version excel modifiable et version signée par le ou les fournisseurs ;**
- ✓ **Une copie du relevé de distribution (ou menus pour le midi) pour nous permettre d'identifier les produits pouvant être aidés.**

Ce sont les deux seules pièces justificatives qui sont demandées : la copie des menus et le récapitulatif de votre fournisseur.

Possibilité si besoin, de déposer :

- ✓ D'autres pièces justificatives.

Préparer la demande de paiement

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision du directeur général de FranceAgriMer



Programme Lait et Fruits à l'école

Annexe 1
Modèle de récapitulatif fournisseur

| | | |
|-------------------------|-----------------|--|
| Identité du fournisseur | Raison sociale: | |
| | Adresse: | |
| | N°Siret | |

| | | |
|-----------------------------|-----------------|--|
| Destinataire de livraison : | Raison sociale: | |
| | Adresse: | |
| | N°Siret | |

| Dénomination de vente du produit livré | Qualité du produit : BIO, AOP, AOC, IGP, LABEL ROUGE OU CONVENTIONNEL | N°Forfait | Date de livraison | Référence du bordereau de livraison | Quantité livré | Poids (Kg ou L) |
|--|---|-----------|-------------------|-------------------------------------|----------------|-----------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Sous-totaux par forfait | | | | | | |

Préparer la demande de paiement

Identifications des distributions sur les menus et mention obligatoire. Exemple de menu

Égalité
Fraternité

SEMAINE DU 25 AU 29 SEPTEMBRE 2023

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|----------|---|---|---|---|--|
| ENTREES | Salade composée  | Tomate ronde   | Salade composée  | Carottes rapées   | Salade composée  |
| PLATS | Escalope veau   Printanière de légumes | Rôti de porc   Epinards béchamel | Escalope Viennoise Poêlée de légumes | Feuilleté au chèvre Pâtes sauce tomate | Dos de colin dieppoise Riz safrané |
| LAITAGE | Tomme IGP   | Yaourt nature BIO   | Fromage ou laitage | Verre de Lait BIO   | Yaourt nature BIO   |
| DESSERTS | Mousse au chocolat | Banane BIO   | Crème dessert  | Raisin/Pastèque BIO   | Pomme BIO   |
| | | | | | Lexique |
| ENTREES | Salade composée  | Salade composée  | Salade composée  | Salade composée  | Fait maison   |
| PLATS | Chipolatas | Bruschetta Maison | Tomates farcies | Cheeseburger |  Pêche durable  H.V.E  |
| DESSERTS | Semoule sce tomate | Salade verte | Riz pilaf | Pomme noisette |  Appellation origine contrôlée  Appellation ou indication géographique protégée |
| | Compote de pommes | Cocktail de fruits | Yaourt aromatisé | Pâtisserie du jour |  Production locale  Produit frais |

Les menus sont susceptibles de modifications en fonction des approvisionnements fournisseurs ou des opportunités de saison



Fruits, légumes et produits laitiers subventionnés dans le cadre du programme de l'union Européenne à destination des écoles

Préparer la demande de paiement

Comment comptabiliser les distributions lors de choix multiples (self) ?

Si des produits de mêmes forfaits sont distribués au même moment = 1 distribution



- Une distribution de fromages (forfait 8)
- Une distribution de fruit (forfait 2)

Si des produits de forfaits différents sont distribués en même temps
= 1 distribution dans le forfait le plus faible

fromage AOP *, yaourt nature BIO * (D) → Une distribution de yaourt nature (forfait 6)

Cas particulier, plateau de fromages ou corbeille de fruits = plusieurs produits au choix mais 1 seule distribution



- Une distribution de fruit (forfait 2)
- Une distribution de fromage (forfait 8)

Préparer la demande de paiement

Les distributions éligibles : points d'attention

Les produits doivent être distribués sans ajouts de sucre, sel, matière grasse ni édulcorant

→ Exemples : gratin de légume, crumble aux fruits, concombre à la crème : Non Eligibles



Distribution non éligible : produit laitier additionné de fruits

Les produits doivent être distribués seuls (pas au choix avec des produits non éligibles)

→ Exemples non éligibles :

Dessert : Pomme ou gâteau au chocolat

Fruits / Glace

| LUNDI | MARDI |
|--|--|
| <u>Crudités variées</u> <u>Entrée chaude</u> <u>Sauté de veau</u> <u>Poisson du jour</u> <u>Salade</u> / <u>Brocolis</u> <u>Camembert, Edam (1)</u> <u>Fruits</u> / <u>Glace</u> | <u>Crudités variées</u> <u>Steak de bœuf</u> <u>Steak haché de bœuf</u> <u>Frites</u> / <u>Haricots verts</u> <u>Brie de Meaux, cantal (1)</u> <u>Poires, raisin</u> (1) Une distribution de fruit (forfait 2) |

Il faut obligatoirement distribuer les produits les jours de classe.

Faire une demande de paiement

Demande de paiement

A – Accès au dossier

Le dépôt du dossier de paiement de l'aide Lait et Fruits à l'école est possible via le e-service, accessible sur le portail de FranceAgriMer.

- 1) **Connectez-vous** à votre compte sur le e-service de FranceAgriMer :
<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

Se connecter avec son compte

[Se connecter](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

[Identifiant oublié ?](#)

[Tutoriel - Changement de mot de passe](#)

Première visite ?

Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

[M'inscrire](#)

[Tutoriel - Visite guidée et Parcours d'inscription](#)

Que propose ce portail ?

Accès aux dispositifs d'aide et d'intervention

L'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée.

Accès aux dispositifs de collecte de données socio-économiques

Les téléservices du programme VISIO permettent de collecter les informations prévues dans le cadre de la réglementation pour les différentes filières agricoles concernées.

Demande de paiement

Se connecter avec son compte

Identifiant

Mot de passe

Se connecter



Page internet dédiée à la demande de paiement :

<https://www.franceagrimer.fr/aides/demande-de-paiement-pour-le-programme-lait-et-fruits-lecole>

Guide de dépôt d'une demande de paiement :

https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/Guide%20de%C3%A9pot%20des%20demandes%20de%20paiement%202425_2.pdf

Demande de paiement



Lait & Fruits à l'école



Accueil

- i* Agréments LFE : Il est désormais annuel. Le dépôt d'une nouvelle demande d'agrément avant le 30/11 est obligatoire pour ...>>Lire la suite
- i* Mise en place du programme : A partir de la rentrée 2019/2020, 3 moments de distribution possibles : ...>>Lire la suite
- i* Demandes de paiement Lait et Fruits : Fusion des demandes de paiement Lait et des demandes de paiement Fruits en une ...>>Lire la suite

▼ Présentation du e-service

Ce service permet aux demandeurs d'aide participant au programme de l'Union européenne à destination des écoles d'obtenir l'agrément FranceAgriMer pour ce programme et de déposer leurs demandes de paiement.

>> Guide détaillé

Bienvenue Monsieur Henri LAURENS

Votre numéro FranceAgriMer 50625
Votre numéro SIRET 19261309900014
Votre organisme LYCEE POLYVALENT HENRI LAURENS

Agréments

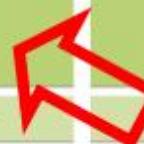
>> En savoir plus

Demande de paiement

>> En savoir plus

Coordonnées bancaires

>> En savoir plus



NB : Si le bouton est inactif, cela signifie que :

- la période de dépôt en ligne n'est pas encore ouverte,
- vous n'êtes pas agréés pour la ou les périodes de demandes de paiement en cours.

Demande de paiement



Lait & Fruits à l'école

Accueil > Demande de paiement Lait et Fruit à l'école



Demande de paiement de l'aide à destination des écoles

Déposer votre dossier de demande de paiement

Les demandes de paiement de l'aide pour le programme « Lait et Fruits à l'école » sont dématérialisées. Aucun document papier ne sera accepté.

ETAPES POUR DEPOSER SA DEMANDE :

- 1/ Cliquer sur le bouton ci-dessous « Déposer sa demande d'aide ».
- 2/ Compléter le formulaire en ligne puis appuyer sur « Enregistrer ».
- 3/ Télécharger, compléter et joindre les pièces justificatives demandées.

[Déposer sa demande d'aide](#)



Le 2^e de l'article L. 441-6 du code pénal, prévoit que le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Modifier vos dossiers retournés et consulter les suites données

Suite à un retour de votre dossier par FranceAgriMer, vous pourrez accéder à votre dossier pour le corriger.
Une fois les modifications/ajouts effectués, vous devrez valider de nouveau votre dossier et recevrez un nouvel accusé de réception.

Le tableau ci-dessous vous permet d'accéder à vos dossiers déposés.
Lorsque votre dossier est payé, vous pouvez télécharger le décompte de règlement de votre demande directement dans le tableau ci-dessous :

1 - 0 sur 0 éléments << < > >> 10 ▾

[^ Haut de la page](#)

| Période | Produits | Date de dernier dépôt | Date de paiement | Télécharger le décompte de paiement | Télécharger la notification de paiement | Accéder au dossier |
|--------------------------------------|----------|-----------------------|------------------|-------------------------------------|---|--------------------|
| <p>Aucun dossier n'a été déposé.</p> | | | | | | |

Demande de paiement

Demandes de paiement Lait et Fruits à l'école

Étape 2 sur 3

Saisie du formulaire

Étape suivante : dépôt du formulaire

SIRET
N° 21620065900011
COMMUNE D'AVION

Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

⚠ SAISIE EN COURS
Crée le 30/12/2024 16:24
N° 48084
2024/2025 - Période 1
Votre contact pour ce dossier →

Remplir le formulaire

Fournir les justificatifs

Accéder aux documents annexes



PROGRAMME DE L'UNION EUROPÉENNE A DESTINATION DES ECOLES

Règlement délégué (UE) 2017/40 et d'exécution (UE) 2017/39 de la Commission du 3 novembre 2016 Programme de l'Union européenne à destination des écoles

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT DE LAISSE

Par défaut, c'est le formulaire qui est sélectionné en premier.

Demande de paiement

2 - MOMENT DE LA DISTRIBUTION

Cette partie permet de déclarer le moment de distribution pour la période.

Cocher la case **A l'arrivée des élèves, déclinaison « matinale » ou**

Pendant le déjeuner, déclinaison « midi » ou

A la sortie des cours de l'après-midi, déclinaison « goûter »

Vous ne pourrez cocher la case **« A l'arrivée des élèves, déclinaison « matinale »** uniquement si au moins un de vos établissements scolaires agréés est un collège REP/REP+ en métropole ou un établissement secondaire en outre-mer.

2-MOMENT DES DISTRIBUTIONS

CHOIX DE LA DECLINAISON : *

- A l'arrivée des élèves, déclinaison «matinale»** 
- Pendant le déjeuner, déclinaison «midi»**
- A la sortie des cours de l'après-midi, déclinaison « goûter »** 

Veuillez sélectionner un moment de distribution.

? *

Demande de paiement

3-ETABLISSEMENTS ET ELEVES BENEFICIAIRES

Merci de saisir par niveau scolaire le nombre d'établissements scolaires participants au programme, le nombre d'élèves inscrits dans le groupe bénéficiaire des distributions et le nombre d'élèves bénéficiaires sur la période.

Inscrits dans le groupe bénéficiaire : vous devez indiquer par établissement un groupe d'élèves bénéficiaires inscrits au programme. Les distributions doivent donc être organisées à l'intention de ce même groupe d'élèves, durant au moins toute une période définie. Pour la déclinaison du midi : ce sont tous les élèves éligibles et fréquentant la cantine pour le repas du midi. Pour les autres déclinaisons : tous les élèves éligibles de l'établissement s'ils sont tous inscrits au projet ou un groupe d'élèves défini

Veuillez indiquer le nombre moyen d'élèves présents lors des distributions arrondi à l'entier inférieur en fonction de vos données disponibles. Si possible, il s'agit de la moyenne des présences journalières. Sinon, ce nombre doit être estimé, par exemple avec le nombre total d'élèves inscrits à la restauration scolaire corrigé du taux d'absentéisme.

| Niveau | Nombre d'établissements agréés | Nombre d'établissements bénéficiaires sur la période | Nombre d'élèves inscrits dans le(s) établissement(s) | Nombre d'élèves inscrits dans le groupe bénéficiaire | Nombre moyen d'élèves bénéficiaires les jours de distributions | Les élèves ont classe le mercredi | Distributions le mercredi |
|--------------------------|--------------------------------|--|--|--|--|-----------------------------------|----------------------------|
| Maternelle ? | 0 | 0 | 0 | 200 | 180 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> ✓ |
| Élémentaire ? | 1 | 1 | 555 | 300 | 250 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> ✓ |
| Secondaire | 1 | 1 | 595 | 510 | 450 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Dont collèges REP / REP+ | 1 | 1 | | | | | ✓ |

Total Nombre d'établissements bénéficiaires :

2

Total Nombre d'élèves :

880

Demande de paiement

Nombre moyen d'élèves bénéficiaires :

Pour rappel : il s'agit du nombre moyen d'élèves du groupe bénéficiaires présents les jours de distributions sur la période; arrondi à l'entier inférieur.

Nombre moyen d'élèves bénéficiaires = Nombre total d'élèves bénéficiaires / nombre de jours de distributions

Comment calculer le nombre d'élèves bénéficiaires ?

1-Collecter le nombre d'élèves présents chaque jour de distribution et le renseigner dans un tableur – FranceAgriMer propose un modèle (mis en ligne semaine prochaine)

2-Utiliser le tableur pour calculer la moyenne

Demande de paiement

Nombre moyen d'élèves bénéficiaires :

Exemple avec le tableau FranceAgriMer:

| Calcul du nombre moyen d'élèves bénéficiaires sur les jours de distribution de produits éligibles | | | | | |
|---|-------------------------------|----------------------|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| MATERNELLE | | ELEMENTAIRE | | | |
| Jours de distribution | Nombre d'élèves bénéficiaires | Produits éligibles | Dates de distribution | Nombre d'élèves bénéficiaires | Produits éligibles |
| lundi 1 septembre 2025 | 1363 | pomme | lundi 1 septembre 2025 | 2 458 | pomme |
| mardi 2 septembre 2025 | 955 | pomme clementine FB | mardi 2 septembre 2025 | 2 492 | coulommier chou blanc |
| mercredi 3 septembre 2025 | 0 | | mercredi 3 septembre 2025 | 2 358 | pomme clementine yaourt |
| jeudi 4 septembre 2025 | 1356 | salade emmental | jeudi 4 septembre 2025 | 2 469 | banane |
| vendredi 5 septembre 2025 | 1397 | pomme kiwi camembert | vendredi 5 septembre 2025 | 0 | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| total maternelle | 5 071 | | total élémentaire | 9 777 | |
| total de jours de distribution | | 4 | total de jours de distribution | | 4 |
| moyenne bénéficiaires | | 1 267,75 | moyenne bénéficiaires | | 2 444,25 |
| arrondi à l'entier inférieur | 1 267 | | arrondi à l'entier inférieur | 2 444 | |

Demande de paiement

4a - DISTRIBUTIONS REALISEES LORS DE LA PERIODE

Les produits doivent être distribués **sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajouté**.

Seuls les **produits SIQO** (sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine) sont éligibles, soit BIO, AOC/AOP, IGP, LR ou STG.

Les menus, le nombre de distributions déclarées dans le cadre du cadre du programme et/ou le poids moyen des portions ont-ils été les mêmes pour tous les niveaux scolaires? *

OUI NON

En cochant « NON », vous pourrez déclarer vos distributions par type d'établissement.

Veuillez saisir les distributions effectuées par forfait selon vos menus.

Vous pouvez également modifier la portion moyenne selon vos données.

PRODUITS DISTRIBUÉS :*

- Fruits et légumes
 Lait et produits laitiers

Veuillez saisir les distributions effectuées par forfait selon vos menus.

Demande de paiement

Type établissement : ECOLES MATERNELLES

Produits laitiers

NOMBRE DE DISTRIBUTIONS MAXIMUM SUR LA PERIODE : 83

Vos distributions doivent être identifiables sur les menus de la cantine et associés à la mention « Aide UE à destination des écoles ».

Les produits distribués doivent respecter les recommandations sanitaires des pouvoirs publics. Les jeunes enfants, tout particulièrement ceux de moins de 5 ans, ne doivent pas consommer de fromages au lait cru (à l'exception des fromages à pâte pressée cuite de type Comté ou Emmental), ni de lait cru.

| N° Forfait | Catégorie des produits | Nombre de distributions* | Poids de la portion moyenne (g) ? | Quantité totale distribuée (kg) ? | |
|---------------|--|-----------------------------|--|--------------------------------------|---|
| 5 | Lait liquide nature | 5 | 125 | 312,500 | ✓ |
| 6 | Yaourts nature | 30 | 125 | 1 875,000 | ✓ |
| 7 | Fromages blancs ou petits-suisses nature | 15 | 60 | 450,000 | ✓ |
| 8 | Autres fromages de vache, chèvre et brebis | 33 | 30 | 495,000 | ✓ |
| Total : | | 83 | | 3 132,500 | |

Type établissement : ECOLES PRIMAIRES

Produits laitiers

NOMBRE DE DISTRIBUTIONS MAXIMUM SUR LA PERIODE : 83

Vos distributions doivent être identifiables sur les menus de la cantine et associés à la mention « Aide UE à destination des écoles ».

Les produits distribués doivent respecter les recommandations sanitaires des pouvoirs publics. Les jeunes enfants, tout particulièrement ceux de moins de 5 ans, ne doivent pas consommer de fromages au lait cru (à l'exception des fromages à pâte pressée cuite de type Comté ou Emmental), ni de lait cru.

| N° Forfait | Catégorie des produits | Nombre de distributions* | Poids de la portion moyenne (g) ? | Quantité totale distribuée (kg) ? | |
|---------------|--|-----------------------------|--|--------------------------------------|---|
| 5 | Lait liquide nature | 10 | 125 | 625,000 | ✓ |
| 6 | Yaourts nature | 10 | 125 | 625,000 | ✓ |
| 7 | Fromages blancs ou petits-suisses nature | 10 | 60 | 300,000 | ✓ |
| 8 | Autres fromages de vache, chèvre et brebis | 10 | 30 | 150,000 | ✓ |
| Total : | | 40 | | 1 700,000 | |

Demande de paiement

4b– FOURNISSEURS DES PRODUITS

ATTENTION, depuis l'année scolaire 2024/2025 vous devez renseigner vos fournisseurs de produits pour compléter le formulaire de demande de paiement :

Cliquer sur « Ajouter des fournisseurs » :

4b - FOURNISSEURS DES PRODUITS

Pour être éligibles, les produits distribués dans le cadre du présent programme doivent être livrés par un fournisseur référencé auprès de FranceAgriMer.

Veuillez utiliser le module de recherche ci-dessous pour renseigner l'ensemble des fournisseurs référencés ayant livré les produits distribués.

Ajouter des fournisseurs



FOURNISSEUR PRODUITS LAITIERS

Aucun fournisseur renseigné.

FOURNISSEUR FRUITS ET LEGUMES

Aucun fournisseur renseigné.

Vous devez obligatoirement renseigner au minimum un fournisseur pour chaque type de produit distribué.

Demande de paiement

Sélectionner ensuite vos fournisseurs en utilisant le moteur de recherche des fournisseurs référencés du Programme Lait et Fruits à l'école :

Vous pouvez les rechercher en mentionnant :

- Le type de produits distribués :
 - o Fruits et légumes
 - o Produits laitiers
- Les informations spécifiques aux fournisseurs :
 - o Dénomination
 - o N° SIRET
 - o Département
 - o Commune

Recherche de fournisseur

Type fournisseur : * Tous Produits laitiers Fruits et légumes Fermer

Dénomination :

N° SIRET :

Département :

Commune :

La sélection d'au moins un critère de recherche est obligatoire.



Demande de paiement

5 – SYNTHESE DES QUANTITES DISTRIBUEES ET CALCUL DE L'AIDE POTENTIELLE

Cette partie permet de vérifier les quantités de produits laitiers, fruits ou légumes distribuées selon les déclarations en nombre d'élèves bénéficiaires et en nombre de distributions.

Vous n'avez rien à remplir dans cette partie, mais vous devez vérifier que les quantités totales livrées pour chaque forfait indiquées dans les récapitulatifs fournisseurs sont bien supérieures aux quantités distribuées calculées par le formulaire.

5- SYNTHESE DES QUANTITES DISTRIBUEES ET CALCULS DE L'AIDE POTENTIELLE

Les quantités calculées ci-dessous sont les quantités que vous devez avoir distribuées si les portions maximales du programme ont été respectées.

Les quantités indiquées ci-dessous seront plafonnées à l'issue de l'instruction de votre dossier, aux quantités réelles livrées et éligibles indiquées dans votre récapitulatif fournisseur. En cas d'écart, vous avez la possibilité au « 4a – distributions réalisées lors de la période » du présent formulaire (voir ci-avant), de diminuer le poids de la portion moyenne pour ainsi obtenir une quantité plus proche de celle indiquée dans votre récapitulatif fournisseur.

Distributions de Fruits et Légumes

| N° Forfait | Catégorie des produits | Quantité totale distribuée (kg) | Forfait (€/kg) | Montant de l'aide potentielle (€) | |
|---------------|-----------------------------------|------------------------------------|----------------|--------------------------------------|---|
| 1 | Légumes | 271,700 | 1,43 | 388,53 | ✓ |
| 2 | Fruits frais | 250,800 | 1,16 | 290,93 | ✓ |
| 3 | Fruits frais découpés et emballés | 313,500 | 2,11 | 661,49 | ✓ |
| Total : | | | 836,000 | 1 340,95 | |

Montant total d'aide demandé :

1 340,95 €

Demande de paiement

6 - SOUTIEN FINANCIER D'UN PARTENAIRE

Cette partie permet de déclarer le soutien financier d'un partenaire pour la mise en œuvre du programme.

1) Cocher OUI si le demandeur d'aide bénéficie du soutien financier d'un partenaire pour la mise en œuvre de la mesure.

Si le oui est coché, une fenêtre dédiée s'ouvre. La saisie des éléments d'une déclaration d'un soutien financier devient obligatoire. Si vous ne bénéficiez pas d'un soutien financier, cocher la case NON.

2) Dans le tableau, saisir la dénomination du partenaire financier, l'objet du soutien et le montant. Cliquer sur le bouton « Ajouter » si vous avez plusieurs partenaires.

Ces déclarations doivent être justifiées par une attestation sur l'honneur comme précisée dans la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur. Vous pouvez joindre également tout document permettant de détailler le montant des différents objets des soutiens obtenus, convention, contrat...

6- SOUTIEN FINANCIER D'UN PARTENAIRE

Bénéficiez-vous du soutien financier d'un partenaire pour la mise en œuvre du programme ? *

OUI NON

Programme lait et fruits à l'école

Demande de paiement

Finalisation du formulaire de demande de paiement

Veillez à ce que l'ensemble des champs obligatoires soient bien complétés sinon le bouton final pour enregistrer votre demande restera grisé.

La saisie des champs obligatoires du formulaire est indiqué par des étoiles rouges (*).

Une fois le formulaire complété, cliquez sur le bouton « Sauvegarder » en bas du formulaire :

i Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires x

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande ([CGU](#)) ↗

Fermer Sauvegarder Déposer

QR Imprimer



Une fois le formulaire sauvégardé, vous pouvez l'imprimer ou afficher le QR code associé à votre demande de paiement :

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande ([CGU](#)) ↗

Fermer Sauvegarder Déposer

QR Imprimer



Demande de paiement

C – Ajout des pièces justificatives

Une fois le formulaire de demande de paiement complété, vous devez ajouter les pièces justificatives en cliquant sur la section « *Fournir les justificatifs* » :

Remplir le formulaire **Fournir les justificatifs** Accéder aux documents annexes

Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

ANNEXE 1 - Récapitulatif fournisseur
Récapitulatif des produits livrés, établi ou cacheté par le fournisseur, respectant le modèle de l'Annexe 1.
Le fournisseur doit être référencé auprès de FranceAgriMer.
Les B/L et factures ne sont pas acceptés.
Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt. Plusieurs fichiers possibles
 Aucun fichier sélectionné.
Aucune pièce jointe n'a été fournie

Menus de la cantine / Relevé de distributions
Pour la déclinaison midi, il faut joindre les menus de la cantine.
Pour la déclinaison matinale et la déclinaison goûter, il faut joindre les relevés de distributions.

Il est conseillé de télécharger et préparer les pièces justificatives obligatoires à joindre à votre dossier de manière électronique :

- **Annexe1 – Récapitulatif Fournisseur. Attention, les B/L et factures ne sont pas acceptés.**
- **Menus et/ou Relevé de distribution** (pour la déclinaison matinale et déclinaison goûter)

Demande de paiement

Nous vous conseillons de les enregistrer sur votre poste.

Dans la mesure du possible, merci de nommer les pièces justificatives avec un nom ou numéro permettant de les distinguer facilement.

Dans la partie « *Fournir les justificatifs* », vous devez ajouter des pièces jointes obligatoires à votre dossier de demande de paiement afin de justifier vos déclarations dans le formulaire.

Pour ajouter une pièce jointe cliquez sur le bouton « *Parcourir* »

Remplir le formulaire

Fournir les justificatifs

Accéder aux documents annexes

Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

ANNEXE 1 - Récapitulatif fournisseur

Récapitulatif des produits livrés, établi ou cacheté par le fournisseur, respectant le modèle de l'Annexe 1.

Le fournisseur doit être référencé auprès de FranceAgriMer.

Les B/L et factures ne sont pas acceptés.

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt. Plusieurs fichiers possibles

Aucun fichier sélectionné.

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Demande de paiement

Nous vous conseillons de les enregistrer sur votre poste.

Dans la mesure du possible, merci de nommer les pièces justificatives avec un nom ou numéro permettant de les distinguer facilement.

Dans la partie « *Fournir les justificatifs* », vous devez ajouter des pièces jointes obligatoires à votre dossier de demande de paiement afin de justifier vos déclarations dans le formulaire.

Pour ajouter une pièce jointe cliquez sur le bouton « *Parcourir* »

Remplir le formulaire

Fournir les justificatifs

Accéder aux documents annexes

Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

ANNEXE 1 - Récapitulatif fournisseur

Récapitulatif des produits livrés, établi ou cacheté par le fournisseur, respectant le modèle de l'Annexe 1.

Le fournisseur doit être référencé auprès de FranceAgriMer.

Les B/L et factures ne sont pas acceptés.

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt. Plusieurs fichiers possibles.

Aucun fichier sélectionné.

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Demande de paiement

Attention : Pour la section « Autres pièces justificatives », si vous n'ajoutez aucune pièce jointe, vous devez obligatoirement cocher la case « Sans objet ».

Autres pièces justificatives

Toute autre pièce justificative à annexer au dossier (note ou tableau explicatifs, attestation de soutien financier, mesure éducative...).

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt, xls, xlsx, ods. Plusieurs fichiers possibles

 Sans objet

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Programme lait et fruits à l'école

Demande de paiement

Vous pouvez retrouver les modèles de Récapitulatif fournisseur et de Relevé de distribution et les télécharger dans la section « Accéder aux documents annexes » :

Remplir le formulaire Fournir les justificatifs **Accéder aux documents annexes**

Documents annexes à consulter si besoin

Fichier Télécharger

Un récapitulatif conformément à ce modèle doit obligatoirement être transmis.
Les B/L et factures ne sont pas acceptés.
Votre fournisseur doit impérativement être référencé par FranceAgriMer.

Modèle de relevé à remplir avec le nom des produits distribués chaque semaine pour la déclinaison matinale et pour la déclinaison goûter.



Nous vous conseillons de les enregistrer sur votre poste.

Dans la mesure du possible, merci de nommer les pièces justificatives avec un nom ou numéro permettant de les distinguer facilement.

Dans la partie « *Fournir les justificatifs* », vous devez ajouter des pièces jointes obligatoires à votre dossier de demande de paiement afin de justifier vos déclarations dans le formulaire.

Pour ajouter une pièce jointe cliquez sur le bouton « *Parcourir* »

Demande de paiement

D - Finalisation et dépôt du dossier

Le remplissage du formulaire et le dépôt des pièces justificatives peuvent se faire en plusieurs fois.

2 conditions nécessaires pour le dépôt du dossier de paiement :

- 1) le formulaire est entièrement et correctement rempli
- 2) les pièces justificatives obligatoires sont jointes

Lorsque vous avez vérifié votre saisie du formulaire de la demande et les pièces jointes, vous pouvez cocher la case « *Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU)* »

i Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires x

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande ([CGU](#)) ↗

Fermer Sauvegarder Déposer

Imprimer Email

Le bouton « *Déposer* » devient actif.

Principaux points de vigilance

Demande de paiements retournée avec courrier explicatif

Principaux motifs de retours :

- Fournisseur non référencé
- Récapitulatif de livraison non conforme
- Incohérences : Nb d'élèves, Nb de distributions, quantités livrées, forfaits, dates, etc.

Principaux points de vigilance

Rejet de la demande de paiement

3 principaux motifs de rejets :

- Montants de la subvention inférieur 400 €.
(Utiliser le simulateur)
- Absence de la mention faisant la promotion du programme
(ex: Aide UE à destination des écoles)
- Produits non identifiés sur les menus

Merci de votre attention !

Pour nous contacter :

Agrément/référencement:
e-lfe@franceagrimer.fr

Demande de paiement:
programme-lfe@franceagrimer.fr

Page du programme sur le site de FranceAgriMer:
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>

Assistance inscription au portail : 01 73 30 25 00 et [formulaire d'assistance](#)



www.franceagrimer.fr